

## >>>> L'AGENT DE REMPLACEMENT <<<<

L'agent de remplacement est salarié du Service de Remplacement.

Il remplace l'exploitant qui est absent de son exploitation. Il assure la continuité des travaux en toute autonomie et fournit une prestation de qualité.

**Le Service de Remplacement est l'employeur de l'agent.**  
**En revanche, c'est l'agriculteur qui est responsable des conditions d'exécution du travail.**

Les agents de remplacement constituent un réseau de **1 850** salariés en Occitanie. Ils assurent plus de 400 000 heures de remplacement par an.

## UN RÉSEAU NATIONAL POUR UN SERVICE LOCAL

Une structure locale est présente dans chaque département pour être au plus proche des agriculteurs et de leurs besoins. Cette proximité favorise l'emploi agricole de nos territoires.

Plus d'infos sur <https://servicederemplacement.fr/>

Ne pas jeter sur la voie publique

herault@servicederemplacement.fr  
04 67 92 18 11



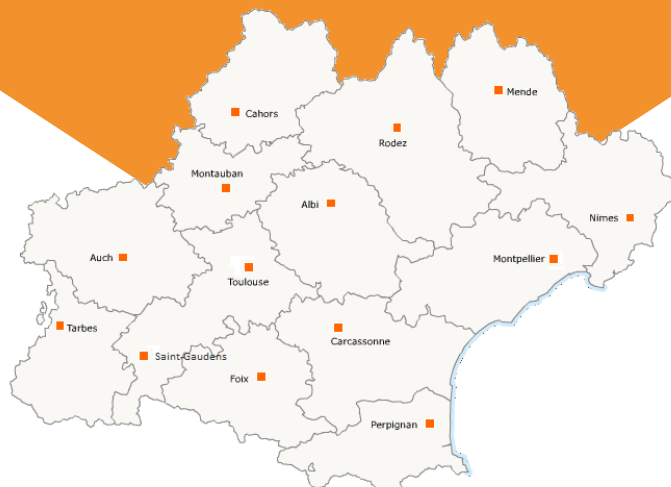
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée



© Service de remplacement Occitanie

LE SERVICE DE REMPLACEMENT, UNE SOLUTION QUI GARANTIT LA PÉRENNITÉ DE VOTRE EXPLOITATION PENDANT VOTRE ABSENCE.



Service de remplacement de l'Hérault  
Maison des agriculteurs  
Mas de Saporta - Bât A - CS 60015  
34875 LATTES Cedex



UN REMPLACEMENT À CHAQUE  
INSTANT DE VOTRE VIE



Vacances, maladie, accident, naissances, événements familiaux, responsabilités professionnelles ou syndicales, formation...



## LE SERVICE DE REMPLACEMENT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une **association groupement d'employeurs à vocation de remplacement gérée par des agriculteurs bénévoles.**

Depuis plus de 40 ans, le Service met à disposition des salariés agricoles pour remplacer les agriculteurs qui sont contraints ou qui souhaitent quitter momentanément leur exploitation.

En Occitanie, le Service de Remplacement c'est 38 collaborateurs administratifs et plus de 80 agriculteurs bénévoles administrateurs du Service.

## POUR QUI ?

Le Service de Remplacement est ouvert à **tous les exploitants agricoles** du territoire.

Nous assurons le remplacement :

- des agriculteurs, des agricultrices,
- des conjoints collaborateurs,
- et des aides familiaux sur toutes les exploitations agricoles adhérentes.

**6 500** chefs d'exploitations adhèrent au Service de Remplacement en Occitanie.



## LES VALEURS QUI ANIMENT LE SERVICE

- Faciliter la vivabilité du métier d'agriculteur en améliorant les conditions de vie,
- Assurer la pérennité des exploitations,
- Permettre l'implication des exploitants dans le développement agricole de leur territoire,
- Développer et pérenniser l'emploi agricole.

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- 1 **Devenez adhérent** au Service de Remplacement.
- 2 **Faîtes connaître votre besoin** de remplacement au Service de votre département.
- 3 **Profitez sereinement** de votre remplacement.

## UN SERVICE CLÉ EN MAIN



Une fois votre demande exposée, une **équipe professionnelle à votre écoute** met à votre disposition un agent de remplacement répondant à votre demande.

Le service de remplacement se charge de la gestion administrative et financière : contrat de travail, paye et déclarations sociales.

## POURQUOI SE FAIRE REMPLACER ?

- **Pour se libérer du temps** : week-end, vacances
- **Pour profiter de l'arrivée d'un nouvel enfant** : congé maternité, paternité ou adoption
- **Pour se former**
- **Pour participer au développement agricole** de votre territoire
- **Pour s'investir** dans un syndicat ou une filière agricole
- **Pour assurer des responsabilités** professionnelles ou électives
- **Pour faire face aux coups durs** : maladie, accident, décès



Tous ces motifs sont aidés pour que le coût du remplacement soit le plus adapté possible à l'agriculteur.

**AU SERVICE DES EXPLOITANTS AGRICOLES DEPUIS 40 ANS.**

